LE PRÉVOYANT
PUBLIÉ PAR
L'UNION ST. JOSEPH DU CANADA
ORGANE OFFICIEL — SYSTÈME DE COTISATION
FONDÉE 1863 — INCORPORÉE 1864.
RÉORGANISÉE EN 1895

VOLUME XV.—No. 30. OTTAWA, ONT., JUIN 1911. Abonnement $1.00 par an

EXAMEN DE CONSCIENCE

Notre Vanité.

LA vanité joue toujours un mauvais tour à qui s'en gorge. Jamais le désir de paraître n'a été le mobile de nobles actions. C'est dans la modestie que naissent et se développent les actes de dévouement, d'abnégation, de patriotisme, d'énergie, d'héroïsme. Quiconque a la prétention en partage n'a pas l'âme assez fortement trempée pour accomplir une œuvre féconde. Cette prétention, servie par une intelligence supérieure, peut parfois réaliser des projets de grande envergure, mais elle finit toujours par assurer le naufrage des entreprises les mieux commencées. Car, le présomptueux n'a jamais le libre exercice de toutes ses facultés intellectuelles ; sa perspicacité d'esprit et sa sûreté de jugement sont aptes à être trompées par une opinion trop avantageuse de soi-même. L'histoire a vu de grands hommes commettre des erreurs monumentales justement parce que la vanité obscurcissait leur raison.

Lire la vie des hommes réellement grands, c'est se convaincre qu'ils n'ont été tels que parce que leur énergie, vigoureuse mais humble, travaillait à l'accomplissement d'une œuvre ou au triomphe d'une cause, mais non au gain d'une vaine gloire. A l'appui de cette assertion, qu'il suffise de rappeler les noms d'Aristide, Caton, Bayard, Turenne, Vauban, Champlain, Iberville, Garcia Moreno, Lamoricière, Lincoln, Gladstone. Par contre, la vanité a terni de brillantes existences Par elle, un Alcibiade tourna ses armes contre sa patrie, un Saül termina sa carrière en se jetant sur la pointe de son épée, un Cromwell ne recula devant aucune bassesse, un Napoléon traîna en captivité le Pape Pie VII.

Sur le sol canadien, l'élément français a gagné rapidement du terrain tant que la vanité n'a pas eu de prise sur lui. Aux jours de la domination française, on ne connaissait que deux ambitions : celle de triompher de la forêt et celle de vaincre l'Anglais. Après la cession, on continua à s'emparer du sol ; puis, habillés avec de l'étoffe du pays, des patriotes énergiques, intelligents et éloquents revendiquaient, dans l'arêne parlementaire, les droits de leur race. Inaccessibles à la crainte, ces fils des héros de 1759 l'étaient aussi à la vanité Ce n'était pas avec des honneurs qu'on pouvait diminuer chez eux le culte de l'honneur. Ils n'ont mis bas le glaive de la parole qu'après avoir obtenu la reconnaissance de droits sacrés.

Les temps sont changés. Aujourd'hui, la vanité arrache au travail des champs la fine fleur de la race canadienne-française et annihile, dans le domaine politique, de belles intelligences.

La désertion des campagnes par l'élément canadien français, au moment où un flot pressé d'immigration inonde l'immense ouest canadien, ne peut être constatée sans un serrement de cœur. Celui qui possède le sol est maître du pays. De tout temps, dans tous les climats, l'agriculture a façonné des nations fortes, saines, viriles, des peuples religieux et moraux, des races prolifiques et jouissant d'une douce paix sociale. C'est la vanité et le désir du luxe qui engagent la jeune génération à préférer à l'humble travail des champs le charme trompeur de la vie des villes. Par l'abandon des campagnes, le Canadien français sacrifie son meilleur atout, dans la lutte livrée au génie français et à l'âme française.

Que dire de l'homme qui, dans la vie publique, a la vanité pour boussole ? Quelque soit son talent et son apparente honnêteté, cet homme est exposé à sacrifier les intérêts de la Patrie à ses intérêts personnels, à immoler convictions et principes à son avancement. C'est aux dépens du civisme qu'opère la vanité. Les meneurs de coalitions ou de partis n'ont que trois moyens de s'attacher des partisans : appel aux principes, aiguillonnement de la cupidité, éveil de la vanité. Au premier de ces moyens, ils n'ont malheureusement recours que dans les circonstances, très rares, où l'écume de la dépravation politique donne des nausées même aux consciences peu scrupuleuses, et où un réveil de l'opinion publique réclame un assainissement. Du second moyen, ils font un usage constant, cynique, abusif. Explication facile : l'expérience leur a appris que l'on compte rarement en vain sur la vertu convaincante de l'argent. Le troisième moyen est mis en œuvre pour subjuguer les caractères fermes et les esprits élevés qui ne sont pas disposés à vendre, comme une vulgaire marchandise, leur adhésion à tel programme ou leur approbation de telle politique. Souvent, ces hommes, qui auraient honte d'accepter des espèces sonnantes en échange du sacrifice d'un principe, d'une conviction ou d'une opinion, ne se font pas scrupule de suivre aveuglément des chefs qui font miroiter à leurs yeux la perspective de la gloire, la promesse d'honneurs, l'assurance d'une position propre à flatter leur vanité. C'est un défaut de cuirasse fort commun ; il a une répercussion néfaste sur notre existence nationale.

Pour empêcher le développement de la vanité, c'est chez l'enfant qu'il faut prévenir la naissance du mal. De bonne heure, les parents doivent faire comprendre aux enfants que le mérite et la valeur ne se jugent pas au bel habit que porte un homme, à l'argent dont il fait large dépense, à la position élevée où il brille. On devrait pousser l'adolescent à l'amour des actes de dévouement et à l'admiration de la vertu en lui donnant à lire la vie des grands chrétiens qui ont été de grands patriotes, de grands hommes d'Etat, de grands généraux parce que l'humilité était leur propre.

Canadien-français, sois humble et reste rivé au sol, sois modeste et travaille à la sauvegarde des droits de ta nationalité. C'est ainsi que, simple ouvrier ou brillant politique, tu auras le rare mérite de faire la grandeur de ta race !

CHARLES LECLERC.

AU JOUR LE JOUR

FETE PATRONALE
à St-François d'Assise d'Ottawa

—

La fête patronale de l'Union St-Joseph du Canada a été célébrée avec éclat dimanche, le 14 mai, dans la paroisse St-François d'Assise. La température était idéale et deux milliers de personnes, dont des centaines venues de toutes les paroisses environnantes, assistaient à la fête. Celle-ci était rehaussée par la présence du président général de l'Union St-Joseph du Canada, du R. P Léonard, vicaire provincial de l'Ordre des Capucins en Canada, des officiers de l'Exécutif et des présidents et officiers des conseils de toutes les paroisses d'Ottawa, Hull et les environs.

La fête a débuté par une grande procession qui s'est formée à l'angle des rues Sparks, Wellington et Wellington-Ouest, où toutes les délégations se sont réunies. De là, la procession suivit la rue Wellington-Ouest jusqu'à l'église St-François d'Assise. En tête de la procession flottaient les drapeaux anglais et français, puis à la suite venaient la fanfare Nationale, les Cadets de Saint-François d'Assise, sous la direction du commandant J. E Fauteux, la fanfare des Citoyens, les délégations des conseils de Hull, Aylmer et la Pointe Gatineau, le conseil St-François d'Assise et le conseil St-Jean Baptiste.

Les officiers des divers conseils et les membres du bureau exécutif fermaient le défilé. En tout, au-delà de six cents membres de l'Union Saint-Joseph du Canada firent partie de la procession.

La partie religieuse de la fête consista dans le chant de la grand'-messe à l'église St-François d'Assise, toute spécialement décorée de banderoles aux couleurs papales et nationales. Pour le service divin, les officiers de la grande fraternité canadienne-française occupaient des sièges spéciaux dans le sanctuaire et la nef et les galeries étaient remplies d'une foule pieuse.

L'officiant à l'imposante cérémonie était M. le chanoine Plantin, du palais archiépiscopal, assisté du R. P. Justinien comme diacre et du R. Frère Sévérin comme sous-diacre.

A l'évangile, M. le Curé Conrad félicita les membres de l'Union St-Joseph du Canada d'avoir répondu en si grand nombre à l'invitation de leurs confrères de la paroisse St-François d'Assise pour rehausser l'éclat de cette belle et grande célébration. M. le curé remercia M. G. W. Séguin, président général, et les autres dignitaires de l'Exécutif pour leur présence à cette fête.

Le sermon fut prononcé par le R. P. Léonard, vicaire provincial de l'Ordre des Capucins. Le savant prédicateur a longuement parlé sur la fraternité, l'amour du prochain, la charité et le mutualisme, qui animent et doivent toujours animer le catholique-romain. Il a conseillé à ses auditeurs de bien se tenir en garde contre les sociétés de secours mutuels neutres où on oublie Dieu pour ne s'occuper que du temporel. Ces sociétés peuvent vanter leur mécanisme de direction, crier des accumulations de surplus, mais, lorsqu'elles seront mises dans la balance de la justice, on constatera qu'elles n'offrent pas plus de garanties que l'Union St-Joseph du Canada, qui a sur elles l'avantage d'être une société bénie par Dieu et par ses prêtres.

Le sermon du R. P. Léonard était rempli d'une foule de détails intéressants se rapportant à la fondation de l'unionisme qui remonte jusqu'aux premiers jours de la chrétienté et qui a été l'arme la plus puissante de l'église pour combattre le paganisme. Le savant orateur a été religieusement écouté.

La partie musicale de la célébration religieuse a été très bien rendue sous la direction de M. Moïse Ladouceur, avec Mlle O'Connor présidant à l'orgue.

La quête fut faite par MM. et Mesdames Gosselin et Raymond.

Après la messe, les sociétaires célébrants furent conviés à la salle paroissiale St-François d'Assise, où les dames et demoiselles leur avaient préparé un superbe banquet. La salle elle-même était à profusion décorée de guirlandes de fleurs et des couleurs papales, françaises et anglaises. La table d'honneur juchée sur la scène et quatre autres grandes tables furent envahies par quatre cents convives. Un essaim de jolies dames et demoiselles s'était chargé du service et va sans dire que celui-ci a été parfait. Le menu et les liqueurs étaient de choix et chacun y fit largement honneur.

A la table d'honneur du banquet, présidé par M. Tardif, président du conseil de St-François d'Assise, prit place M. G. W. Séguin, président général de l'Union St-Joseph du Canada, ayant à sa droite M. le chanoine Plantin.

En face de M. le président général était le R. P. Léonard et à la même table on voyait: M. le Dr J. U. Archambault, maire de Hull; le docteur Parent, président du conseil de district d'Ottawa; M. O. Durocher, directeur-général; le R. P. Conrad, curé de St-François d'Assise; M. l'échevin J. A. Pinard; le R. P. Laniel, de Notre-Dame de Hull; M. le Dr Bélisles; M. Jules Tremblay, secrétaire de l'Association d'Education des Canadiens-Français d'Ontario; M. le Dr Champagne, de St-Rédempteur de Hull; M. C. S. O. Boudreault; le R. P. Charlebois, d'Ottawa-Est; un délégué de l'Ordre des RR. Pères Dominicains; Madame A. T. Tardif; M. et Madame Raymond; M. et Madame Gosselin.

Avant la fin du banquet, le Rév. Père Conrad, sur l'invitation du président du banquet, fit la lecture de plusieurs lettres d'excuses de nombre de personnes invitées, entr'autres de Monseigneur l'archevêque et de Mgr Routhier.

Il y eut ensuite discours par M. le chanoine Plantin, M. le curé Conrad et M. G. W. Séguin, président général. Tous trois firent les plus chaleureux éloges de l'Union St-Joseph du Canada et recommandèrent à chacun de faire sa part de travail dans l'intérêt de l'œuvre éminemment patriotique et nationale qu'est celle du recrutement.

Pendant le banquet, de l'excellente musique fut fournie par un orchestre choisi. Le banquet se termina par le chant "O Canada".

Nous ne pouvons terminer le compte-rendu d'une aussi brillante fête sans donner les noms des dames et demoiselles qui se sont dévouées pour le succès du banquet. Voici leurs noms : Mesdames Pilon, Généreux, Bélair, Raymond, Roy, Leblanc, Nezan, F. Bergeron, Bourget, Charron, Tessier, Desrochers, Duford et Guilbault; Mlles E. Desrochers, Emma Desrochers, I. Trottier, J. Brazeau, P. Brazeau, D. Lepage, Ad. Lepage, E Trottier, R. A. Aubry, A Guénette, R. Lalonde, D. Lalonde, A. Philbert, Léontine Raymond, M.L. Despatie, A. Charrier, T. Guénette, M. Lavoie, M. Latreille, R. Latreille, A. Latreille, I. Latreille, E. Latreille, R Charron, P. Landry, A Roy, L. Soublière, A. Soublière, A. Goulet, Anna Goulet, F. Rolland, B. Latreille, M. L. Ménard, A Verdon, A. Pharand, B. Soulière, Edna Soulière et A. Desrochers.

Un superbe euchre eut lieu après le banquet. Les organisateurs de ce euchre étaient MM. Auger, Labonté, Arthur et Rodolphe Proulx. Le directeur du euchre était M. J. A. Berthiaume. Les généreux donateurs des prix sont : $5 en or, par le Conseil de district d'Ottawa; une boîte de cigares, par MM. Fortin et Gravel, d'Ottawa ; un plateau en argent, par le Dr J. U. Archambault ; une statue de la Ste-Vierge, par M. O. Durocher ; $1.00, par M. J. A. Berthiaume.

Du "Temps", d'Ottawa.

* * *

ARNPRIOR.

—

Pour la première fois depuis la fondation d'Arnprior, la population canadienne-française de cette localité a donné, le 9 mai, une fête publique, exclusivement française. Le groupe protestant et anglais a été fortement surpris de cette manifestation, et n'a pas caché l'admiration qu'il éprouvait envers l'esprit d'union qui anime actuellement les nôtres.

On fêtait le quinzième anniversaire de la fondation de la succursale locale de l'Union St-Joseph du Canada, et en même temps l'on profitait de l'occasion pour donner une nouvelle preuve d'attachement à l'œuvre poursuivie par l'Association Canadienne-française d'Education d'Ontario.

Dès 9 heures du matin, 250 Canadiens-français étaient réunis à la Salle St-Joseph, vis-à vis l'Hôtel-de-Ville, et, avec les invités des sociétés-sœurs, formaient une procession qui se rendait à l'église paroissiale.

On remarquait dans cette procession les officiers du conseil local : MM. T. Bordeleau, président ; J. Chambreot, 1er vice-prés.; Abraham St-Onge, 2me vice-prés.; Charles Chénier, secrétaire ; J. D. Malette, trésorier ; Alphonse Malette, Horace Chénier et Ausmer Raby, censeurs ; Louis Jacques, Pierre Vary, Emile Desjardins et Ludger Pigeon, visiteurs. M. G. W. Séguin, président général de l'Union St-Joseph du Canada, et M. Jules Tremblay, secrétaire de l'Association Canadienne-française d'Ontario, étaient dans le cortège, ainsi que MM. J. Brennan, commissaire d'écoles, Wm. Hevey, Pat. et Michael Galvin, des Forestiers Catholiques et des Hibernians, et plusieurs autres dont les noms nous échappent pour le moment.

M. l'abbé Alphonse Chaîne, curé, chanta la grand'messe, pendant que la chorale interprétait un programme de musique fort bien choisi. Mlle Parent touchait l'orgue. Le prédicateur du jour fut M. l'abbé Brousseau, de Vinton, diocèse de Pembroke, qui choisit comme thème de son sermon "l'œuvre du patron de la Société et son exemple qui doit être suivi".

Après l'office divin, il y eut banquet dans le soubassement de l'église, sous la présidence de M. T Bordeleau. Ce banquet avait été organisé par MM François Morel, A. St-Onge, F. Déchesne, Joseph Chambreot, Alphonse Malette, T. Bordeleau, Charles Chénier, J. D. Malette ; Mesdames J. D. Malette, Bordeleau, A. Raby, J Gagnon, A. Malette, S. Clément, N. Frappier et F. Lavoie.

On but tout d'abord à la santé de nos souverains, le pape et le roi. M. l'abbé Chaîne et M. l'abbé Brousseau répondirent à la santé du clergé. Les autres santés furent "Nos Ecoles", par M. Brennan, "L'Union St-Joseph du Canada", par M. G. W. Séguin, "Les sociétés-sœurs", par les représentants des organisations irlandaises-catholiques, "La municipalité", par M. Joseph Gaudette, "L'Association d'Education", par M. Jules Tremblay, "La presse", par M. Jeffrey, du "Chronicle".

M. J. D. Malette, secrétaire du banquet, lut des lettres d'excuses de MM. Dan. McLaughlin, maire d'Arnprior, Thomas H. Low, député au Parlement Fédéral, et T. W. McGarry, député à la Législature de Toronto. Les lettres de MM. Low et McGarry contenaient des chèques adressés au conseil local d'Arnprior.

M. Michael Galvin, des Hibernіens, répondant à la santé des sociétés-sœurs, déclara que la population irlandaise du Canada devait beaucoup aux Canadiens-français et termina en disant que le meilleur moyen de conserver la religion d'un peuple, c'est de maintenir sa langue maternelle.

Dans la soirée, il y a eu, dans la salle de l'Union St-Joseph, une assemblée très importante des Canadiens-français d'Arnprior, de Sand-Point et de Braeside, sous la présidence de M. J. D. Malette, président de la section locale de l'Association Canadienne française d'Education d'Ontario.

M. G. W. Séguin, président général de l'Union St-Joseph du Canada, encouragea les Canadiens-français à se grouper dans les sociétés canadiennes-françaises catholiques et les pria surtout d'adhérer plus fortement que jamais au programme de l'Association d'Education.

Le secrétaire de cette association, M. Jules Tremblay, expliqua le passé, le présent, le but et les espérances de l'Association.

M. le curé Chaîne recommanda à ses ouailles de ne jamais négliger de parler le français dans la famille et partout où l'occasion s'en présente. M. l'abbé Brousseau fit quelques recommandations et l'assemblée se termina après qu'on eut voté des remerciements aux orateurs de la soirée.

Les Canadiens-français ont manifesté beaucoup d'enthousiasme, et leurs concitoyens d'origine différente ont été surpris de constater qu'une petite population qui compte à peine 140 familles ait pu mettre en ligne un bataillon aussi nombreux.

Il y a quarante ans, il existait une union paroissiale sous le vocable de St-Joseph, et c'est en 1896 que 28 Canadiens-français d'Arnprior s'affiliaient à l'Union St-Joseph d'Ottawa, qui est devenue depuis l'Union St-Joseph du Canada. Cette succursale compte aujourd'hui 135 membres, soit la plus forte proportion par famille.

Il est entendu que les Canadiens-français d'Arnprior renouvelleront de temps à autre ces démonstrations qui manifestent leur force.

* * *

CONCERT A OTTAWA.

—

Sous les auspices des Conseils locaux d'Ottawa de l'Union St-Joseph du Canada avait lieu, dimanche le 28 mai dernier, au Monument National, un concert et une conférence sur la mutualité. Il importe de remercier le nombreux public qui s'est rendu à ce concert, destiné à faire connaître davantage l'Union St-Joseph du Canada. A nos sincères remerciements ont aussi droit les artistes qui ont prêté le concours de leur talent musical, particulièrement M. et Mme Nap. Mathé.

C'est M. C. S. O. Boudreault, inspecteur général de la Société, qui a, dans des termes choisis, souhaité la bienvenue à l'assemblée et présenté le conférencier, M. le Dr J. U. Archambault, maire de Hull et médecin général de l'Union St-Joseph du Canada.

Monsieur Archambault a traité de main de maître la question de la mutualité, insistant surtout sur la mutualité catholique et nationale et mettant en garde les Canadiens-français contre les sociétés neutres, qui constituent des portes dorées par où la franc-maçonnerie fait entrer des recrues dans son sein. Le conférencier s'est appliqué à faire ressortir le rôle de l'Union St-Joseph du Canada, le même aujourd'hui qu'il y a quarante-huit ans, soit : " L'union des catholiques-romains de langue française, dans une commune pensée de secours mutuel et de progrss matériel, national et religieux". L'œuvre du Centin Collégial a été par lui approuvée, félicitée, encouragée. Le rôle national de la Société, la part très active prise par elle à la préparation du Congrès d'Education des Canadiens-français d'Ontario, l'intérêt qu'elle porte à toutes les œuvres chères à la race, tout cela a été habilement mis en relief par le conférencier, aux applaudissements de l'auditoire.

Il y eut ensuite présentation d'une adresse à M. G. W. Séguin, président général, par M. le Dr R. H Parent, président du Conseil de District d'Ottawa et président du Conseil local n° 1. Il nous fait plaisir de donner ici copie de cette adresse :

A M. Georges W. Séguin,
Président général de l'Union
St-Joseph du Canada.

"Il y a une tradition canadienne-française, malheureusement en train de passer au domaine de l'oubli, qui veut que, dans une fête de famille, les enfants et les petits-enfants présentent leurs hommages au père qui leur fait l'honneur de sa présence.

La grande famille de l'Union St-Joseph du Canada veut suiure la tradition. Plusieurs de ses enfants participent à la fête d'aujourd'hui ; ils sont heureux d'avoir au milieu d'eux le père toujours aimé et ils le prient de croire à la sincérité des sentiments qui les animent à son endroit.

Ces sentiments sont vigoureux parce qu'ils ont été engendrés par les services nombreux, constants et précieux que vous avez rendus à l'Union St-Joseph du Canada,

L'homme de cœur et de dévouement a le droit de s'attendre à ce qu'on s'aperçoive de ce qu'il fait pour le triomphe d'une cause ou pour l'avancement d'une entreprise. Le témoignage que lui rend sa conscience est, certes, une récompense ; mais celui que lui paie l'opinion publique est encore plus réconfortant.

Depuis que votre mérite vous a valu l'honneur d'être choisi président général de l'Union St-Joseph du Canada, vous avez travaillé avec ardeur et compétence au progrès de cette belle société catholique et nationale. Le succès a couronné de si nobles efforts. La Société est devenue plus florissante que jamais, mieux administrée que jamais. Soyez-en félicité et soyez-en remercié. Nous savons que tout chemin conduisant au succès est couvert d'obstacles. Il doit s'en être trouvé sur le vôtre. Vous avez su les vaincre. Mais cette victoire a pu peut-être vous coûter des luttes, vous demander des sacrifices, mettre à contribution votre dévouement. Il est naturel que vous vous attendiez à la reconnaissance de ceux pour qui vous vous êtes dévoué. Cette reconnaissance vous est acquise. Les humbles membres de la Société, qui en sont aussi la moelle vivante, rendent hommage au zèle infatigable, à l'énergie active, à la compétence expérimentée, à la probité reconnue de celui qui, depuis trois ans, a présidé aux destinées de l'Union St-Joseph du Canada. Et, votre nom restera, dans les annales de notre Société, le synonyme de la franchise, du devoir, du travail, du talent administratif, du dévouement désintéressé."

Des applaudissements ont souligné cette adresse, tandis que la jeune fille de l'organisateur J. M. Lemieux présentait un superbe bouquet à Madame G. W. Séguin.

Le président général, dans sa réponse à l'adresse, a déclaré que les louanges qu'on lui prodiguait devaient aller en majeure partie à l'Exécutif, et notamment aux directeurs présents à l'assemblée, soit à MM. J. U. Archambault et J. A. Pinard. Pour moi, a-t-il dit, j'ai simplement, dans la mesure de mes faibles ressources, travaillé à l'avancement de notre Société. Il a engagé ses compatriotes à se joindre aux sociétés nationales plutôt que d'aller grossir les rangs d'organisations neutres ou mixtes, qui promettent des positions aux Canadiens-français, mais qui ne leur en donnent pas et qui se servent de l'argent canadien pour le bénéfice d'entreprises américaines. Il a fait un appel spécial aux dames et aux jeunes filles et a souhaité la fondation d'un Conseil féminin à Ottawa. Son discours a été vigoureusement applaudi.

Avant la clôture de la séance, il y a eu tirage de trois magnifiques prix donnés par MM. G. W. Séguin, J. U. Archambault et J. M. Lemieux.

* * *

LA TUQUE.

—

Le conseil local de La Tuque de l'Union St Joseph du Canada a tenu, dimanche le 7 mai, une assemblée dans le soubassement de la sacristie, gracieusement offert par M. le curé Corbeil. Un bon nombre de citoyens anxieux de connaître l'Union St-Joseph du Canada, avait répondu au chaleureux appel de M. le curé, et, à l'heure indiquée, envahissait la salle de réunion.

Il s'agissait d'installer officiellement le conseil de La Tuque, ce qui fut fait avec le cérémonial d'usage par l'inspecteur général, M. C. S. O. Boudreault, venu spécialement d'Ottawa pour la circonstance.

M. le maire Plante était présent à la droite de l'inspecteur. Le Rév. Gilbert Spénard était également assis à la table présidentielle, en attendant de recevoir, des mains de l'inspecteur, son insigne de chapelain.

Après la prière d'usage, l'installation eut lieu et chacun des nouveaux élus prêta le serment officiel.

Vinrent ensuite les discours et ce fut M. Boudreault qui ouvrit le feu. Avec sa longue expérience, son zèle infatigable, il fit vibrer les cœurs, surtout quand il parla de la mutualité et quand il fit ressortir la situation de nos compatriotes de l'Ontario. Il parla du progrès de l'Union St-Joseph du Canada sous le rapport financier et de son expansion prodigieuse, qui lui fait acquérir une moyenne de 500 nouveaux membres par mois.

L'organisateur Friset, en quelques phrases éloquentes, fit valoir l'intérêt mutuel et l'urgence pour l'ouvrier d'être affilié à une société de secours. Son discours fut très goûté par l'auditoire.

M. le maire Plante, au début de l'assemblée, voulant faire preuve de patriotisme, donna l'exemple en demandant une police de $1,500, mouvement qui fut suivi séance tenante par six autres personnes. Puis, appelé à dire un mot à son tour : "Je suis heureux, dit-il, comme maire de la ville de La Tuque, de m'enrôler sous la bannière de l'Union St-Joseph du Canada. Et, comme maire Canadien et catholique, de tout cœur je prêterai mon appui et mon influence à toute société canadienne et catholique qui viendrait s'implanter ici."

Vint ensuite le secrétaire du conseil de ville, M. Jos. N. Tremblay, qui seconda M. le Maire et promit, lui aussi, appui et protection à l'Union St-Joseph du Canada, "non seulement, dit-il, parce que j'en suis le 1er vice-président, mais parce que cette société le mérite par sa longue existence et sa manière de faire les affaires."

M. G. Guilbeault, président du conseil local de la Tuque, ne fut pas bien long, mais en quelques mots il assura les membres qu'ils pouvaient compter sur son dévouement pour protéger les intérêts de tous et de chacun, et pour faire progresser le nouveau conseil.

M. le notaire Duguay et M. W. Gauvreau, tous deux censeurs, exprimèrent leur désir de voir les sociétés de secours mutuels se grouper afin de concentrer les intelligences vers le même but : secourir les veuves et les orphelins, propager la langue française, résister aux tentatives d'assimilation anglo-saxonnes, en un mot se tenir unis

afin d'obtenir la part d'influence à laquelle nous avons légitimement droit comme Canadiens-français.

Enfin, le Dr Nadeau, nouvel adepte de l'Union St-Joseph, clotura la série des discours par des remarques qui intéressèrent beaucoup l'auditoire et qui lui valurent, comme aux orateurs précédents, des applaudissements prolongés.

Sans aucun doute, La Tuque aura bientôt sa bannière. C'est le désir de tous les membres, et tous ont promis de rivaliser de zèle pour le recrutement et pour le progrès de l'Union St-Joseph du Canada.

Et l'on se sépara en se promettant bien d'être tous présents à la prochaine séance.

* * *

FORT-WILLIAM.

—

Dimanche soir, le 28 mai, avait lieu dans la salle Neault une grande assemblée des Canadiens-français de Fort William et Port Arthur à l'occasion du passage de M. Eugène Sauvé, organisateur de l'Union St-Joseph du Canada. Environ 150 personnes étaient présentes, le beau sexe étant fort bien représenté Le Rév. Père Primeau, curé de Fort-William et chapelain du conseil local de l'Union St-Joseph, se fit un devoir et un plaisir d'assister à cette réunion de Canadiens-français.

M. John Roy, riche citoyen de l'endroit, et commissaire du président général pour Thunder Bay, présida l'assemblée. Après quelques remarques d'introduction, celui ci présenta M. l'organisateur Sauvé à l'assemblée. Ce dernier se dit enchanté de visiter ces deux villes jumelles et d'y trouver un aussi bon nombre de Canadiens français. Nous voyons, par là, dit-il, que notre race n'est pas prête à disparaître puisque partout là où nous allons nous trouvons toujours de ces bons "Frenchmen." Il parla d'abord du Congrès d'Éducation des Canadiens-français et de l'Association permanente qui en résulta. Il fit remarquer que s'il existe aujourd'hui cette association qui a pour but de défendre les droits de notre race, c'est grandement dû à l'Union St-Joseph du Canada, qui a été et qui est pour ainsi dire, la planche de salut de la race française dans Ontario. Il mit en relief tout l'avantage qu'il y a pour un Canadien-français d'appartenir à une société nationale de préférence à aucune autre société de secours mutuels. Sous le rapport financier il fit remarquer à l'auditoire que dans bien des cas l'argent que nous versons dans le trésor de différentes sociétés, cet argent prend le chemin des États-Unis et est prêté à des institutions irlandaises pour servir à la construction de maisons d'éducation qui ont pour but d'abord la guerre à la langue française ; tandis que l'argent versé dans le coffre de la St-Joseph n'est prêté qu'aux Canadiens-français, et ce, pour le bien-être de notre race. Après avoir dit tout le bien connu du Centin Collégial M. Sauvé expliqua jusque dans les moindres détails les différentes caisses de la société. Il démontra les progrès que la société a fait depuis les dix dernières années après avoir fait l'historique de l'Union St Joseph. Tout cela, dit-il, est dû à la sage administration des hommes qui la dirigent. M. Sauvé invita fortement les officiers du conseil local ainsi que tous les membres à travailler au recrutement de nouveaux membres. Si chacun, s'écria-t-il, faisait admettre au moins un membre par année, vous seriez surpris du résultat... En terminant, l'organisateur félicita le Rév. Père Primeau pour tout l'intérêt qu'il porte aux sociétés de secours mutuels telle que la St-Joseph. Il remercia tout le monde d'être venus assister à cette assemblée, et particulièrement les dames qui s'étaient rendues en grand nombre. Il dit que bien souvent si ce n'était que la femme qui comprend toute l'importance d'une société d'assurance le mari resterait indifférent et ne prendrait aucune police. M. Sauvé fut maintes fois fort applaudi.

M. le président remercia le conférencier en disant qu'il ne pensait jamais qu'un tout jeune homme comme l'est l'organisateur Sauvé, pouvait si bien intéresser un auditoire une heure durant et l'en félicita. Il dit que tous les Canadiens-français des deux villes devraient s'unir pour le plus grand bien de notre race. Après avoir fait quelques remarques locales concernant la langue française M. Roy, demanda au Rév. Père Primeau de bien vouloir adresser la parole. Le bon Père, quoique pas trop bien, se rendit à l'invitation du président et dit, en peu de mots, que l'Union St-Joseph devrait être encouragée par tous les Canadiens français. Il dit que lui-même il faisait tout en son pouvoir pour obtenir du français dans l'école mais que chaque compatriote devrait faire sa quote-part. "Unissez-vous" dit-il en terminant, "encouragez l'Union St-Joseph qui est une société catholique et nationale." Il félicita aussi M Sauvé de l'adresse qu'il venait de donner et lui assura que ses paroles n'étaient pas tombées dans un terrain stérile. (Applaudissements)

M. Roy termina l'assemblée en proposant un vote de remerciements à M. l'organisateur Sauvé. L'assemblée terminée, plusieurs personnes donnèrent leurs noms pour devenir membres de l'Union St-Joseph.

Vive l'Union St-Joseph du Canada !

* * *

LE REV. J. B. BAZINET.

—

Il a plu à l'autorité épiscopale d'appeler à la cure de Ste-Agathe des Monts le Rév. J. B Bazinet, curé de Plaisance et chancelier suprême de l'Union St-Joseph du Canada. Cette nomination a été accueillie avec joie par les nombreux amis de M. le curé Bazinet, qui voient en elle le mérite reconnu, et par les amis de la cause catholique, qui savent que le nouveau pasteur de Ste-Agathe des Monts saura travailler avec succès à la culture du champ apostolique plus vaste commis à son zèle.

L'Union St-Joseph du Canada s'estime hautement honorée par la nomination de son Chancelier suprême à la cure de Ste-Agathe. Elle l'en félicite sincèrement au nom de ses membres et elle remercie Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque du choix judicieux qu'il a fait.

Le Révérend J. B. Bazinet nous continuera, espérons nous, l'appui de sa science profonde de la mutualité.

Il nous fait plaisir de donner ici le texte d'une résolution adoptée par le conseil local de Plaisance de l'Union St Joseph du Canada, conseil à qui le départ de son dévoué chapelain et secrétaire cause un vif et légitime regret :

Plaisance, 13 mai 1911.

" Les membres du conseil de Plaisance nº 140, réunis en assemblée spéciale, expriment unanimement leurs regrets du départ de leur premier curé, le Révérend J. B. Bazinet, chapelain et secrétaire du dit conseil.

"Proposé par Pierre Landriault, secondé par A. Séguin : Que copie de cette résolution soit envoyée à notre vénéré pasteur, le Rév. J. B. Bazinet, prêtre-curé de Ste-Agathe des Monts, ainsi qu'à l'Exécutif, pour être insérée dans le "Prévoyant".—Adopté.

A. J. LANDRIAULT,
sec.-rec.

* * *

STE-AGATHE DES MONTS.

—

M E. A. B. Ladouceur, président du conseil de district de Montréal de l'Union St-Joseph du Canada, a fait dimanche, le 21 mai dernier, l'installation des officiers d'un conseil local important dans le village de Ste Agathe des Monts. Rarement, la cause de la mutualité avait réuni autant de personnes dans la salle municipale de l'endroit.

C'est que, en même temps, les Canadiens français catholiques des belles montagnes du Nord avaient voulu profiter d'une occasion, on ne peut mieux choisie, pour saluer et présenter leurs hommages à M. l'abbé J. B Bazinet, nouveau curé de Ste-Agathe.

Disons ici que M. le curé Bazinet est un des officiers supérieurs de l'Union St Joseph du Canada. Depuis trois ans, il fait partie du Conseil Exécutif en qualité de Chancelier Suprême.

M. Ladouceur ouvrit l'assemblée par un discours durant lequel il fit l'éloge et du curé Corbeil, récemment décédé, et de son digne successeur, qui, en quelques jours, a déjà largement conquis l'estime et le respect de ses ouailles. Une adresse fut alors lue à M. Bazinet par M Constantineau, de Ste-Agathe, ce qui valut à l'auditoire un discours de haute envolée, comme pasteur et mutualiste, de la part du curé. Puis, les abbés T. Allard, prêtre en retraite ; S. Ouimet, curé de St-Jovite ; M. Grenier, curé du Rapide de l'Orignal ; R. Cadieux et Etienne, ces deux derniers vicaires à Ste-Agathe, ont tour à tour vivement intéressé l'assemblée par d'éloquentes allocutions. M. le Dr J. U. Archambault et M. J. A. Pinard, tous deux délégués par l'Exécutif d'Ottawa, ont aussi parlé avec succès.

Les officiers du nouveau conseil de Ste-Agathe, installés par M. le Président Ladouceur, sont :

Président, M. Noé Constantineau; 1er vice-président, M. Odilon Lortie ; 2me vice-président, M. P. E-Lortie ; secrétaire, Rév. J. B. Bazinet ; trésorier, M. W. C. Forget, receveur, Dr R. Dazé ; censeurs-MM. P. A. Vermette, J. E. Lanthier et Paul Fortin ; visiteurs-MM. M. Laviolette et A. Desjardins ; médecin, Dr R. Dazé ; chapelain, Rév. J. B. Bazinet ; commissaire-ordonnateur, Noël Valiquette.

"La Patrie", 26 mai.

* * *

ST-POLYCARPE.

—

Dimanche, le 7 du mois courant, M. E A. B. Ladouceur, président du conseil de district de Montréal de l'Union St Joseph du Canada, a fait l'installation des officiers d'un nouveau conseil à St-Polycarpe, comté de Soulanges. Plus de deux cents personnes étaient présentes dans la salle publique du village et la cérémonie a vivement intéressé les auditeurs.

Ont adressé la parole : M. le curé Auclair, M. Ladouceur, M. le notaire Ouimet, président du conseil local, et M. J. M. Lemieux, organisateur.

Voici les noms des officiers du conseil de St-Polycarpe :

M. l'abbé J. Auclair, chapelain ; MM. J. R Ouimet, président ; O. W. Séguin, 1er vice-président ; Oscar André, 2me vice-président ; N. Lamarre, rec. ; Henri Gareau, sec. ; Henri Daoust, commissaire-ord. ; Avila Roy, Adrien Desrochers et Albert Bourbonnais, censeurs ; F. Dicaire et Jos. Lortie, visiteurs ; J. A. Lortie, médecin-examinateur.

(De la "Presse" du 13 mai.)

NOTES.

—

Samedi, le 29 avril, eurent lieu, à St-Etienne des Grès, les funérailles de feu Johnny Lessard, membre de l'Union St-Joseph du Canada depuis huit ans. Au delà de trente membres de la Société ont suivi la dépouille funèbre.

* * *

Grâce au zèle de M. J. Lemire, agent recruteur de notre Société à Montréal, un nouveau bureau vient d'être ouvert à Mont Royal. M. F. Leduc, domicilié 95 Avenue Coloniale, en est le percepteur.

LE PRÉVOYANT

PUBLIE PAR

L'Union St-Joseph du Canada

A OTTAWA

Angle des rues Dalhousie et York

Téléphone 625

PARAIT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Le travail conduit au succès.

×

Aimez-vous les uns les autres.

×

Il faut avoir confiance en votre Société.

×

Le concours se terminera le 31 juillet ; profitons-en.

×

Que les Conseils locaux aient l'ambition de progresser.

×

Ne remettez pas à plus tard le soin d'entrer dans une société mutuelle

×

Le mot d'ordre doit être de combattre l'influence néfaste des sociétés neutres.

×

Recruter beaucoup de membres, c'est bien ; mais recruter de bons membres, c'est mieux.

×

Depuis que vous êtes membre de l'Union St-Joseph du Canada, avez-vous fait admettre un de vos amis dans votre Société ?

×

Il faut lire le "Prévoyant" et lire le Code pour être au courant des règlements et ne pas s'exposer à la perte de bénéfices, par ignorance de la Constitution.

×

Par sa moyenne d'âge, par sa moyenne de décès, par sa moyenne de recrutement, l'Union St-Joseph du Canada est à la tête de toutes les sociétés mutuelles.

×

Comme le disait récemment, au Monument National d'Ottawa, notre Président général, les sociétés neutres sont très généreuses en promesses envers les Canadiens français, mais très avares lorsqu'il s'agit de tenir ces promesses.

A travers les statistiques.

Il est intéressant de consulter les statistiques de sociétés de secours mutuels, dans l'annuaire que publie chaque année le "Fraternal Monitor", de Rochester, N.Y.

On y découvre, par exemple, que l'Union St-Joseph du Canada est au premier rang en ce qui concerne la moyenne d'âge et la moyenne de décès. Ses membres ont une moyenne d'âge de 32 ans seulement ; la moyenne de décès n'atteint que 6 par mille membres. La moyenne d'âge des autres principales sociétés de secours mutuels varie entre 36 ans et 42 ans. Leur moyenne de décès va de 6.3 à 14.6 Il est facile d'en conclure que l'Union St-Joseph du Canada possède un avantage immense sur les autres sociétés.

En 1910, l'Union St-Joseph du Canada a recruté 4,305 nouveaux membres, soit proportionnellement plus que les grandes organisations cosmopolites. La moyenne des radiations n'a été que de 9%, tandis qu'elle a atteint 10% chez les Forestiers Indépendants et 12% chez l'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique, société qui, malheureusement, a eu beaucoup de sérieuses difficultés à vaincre l'an dernier.

Le surplus par mille piastres d'assurance, de $27.51 qu'il était en 1909, a atteint $31.42 en 1910. L'Union St-Joseph a donc ajouté $3.91 à chacune de ses polices de $1,000. Les Chevaliers de Colomb n'ont, durant la même période augmenté que de $1.18, et les Amis Choisis que de $0.09.

Nous nous permettons de donner ici quelques tableaux intéressants :

MOYENNE D'AGE

Union St-Joseph du Canada	32 11
Association Canado-Américaine	34.25
Chevaliers de Colomb	35.
Artisans Canadiens Français	36.
Union St-Jean-Baptiste d'Amérique	37.1
Forestiers Catholiques	37 67
Forestiers Indépendants	40.08
Amis Choisis (Canadiens)	40.11
C. M. B. A. (Canadienne)	41.05
Royal Arcanum	44.61
Forestiers Canadiens	....
Alliance Nationale	....

MOYENNE DE DECES

Union St-Joseph du Canada	6.
Alliance Nationale	6.33
Forestiers Canadiens	6,38
Chevaliers de Colomb	7.1
Union St-Jean-Baptiste d'Amérique	7.8
Amis Choisis (Canadiens)	7.31
Association Canado-Américaine	7.48
Artisans Canadiens-Français	8.3
Forestiers Catholiques	8.29
Forestiers Indépendants	9.
C M. B. A. (Canadienne)	9.18
Royal Arcanum	14.65

RECRUTEMENT EN 1910

Alliance Nationale	1,924
Union St-Jean-Baptiste d'Amérique	4,892
Artisans Canadiens-Français	3,123
Chevaliers de Colomb	8,984
Forestiers Catholiques	13,435
Forestiers Canadiens	8,280
Forestiers Indépendants	26,721
C. M. B. A. (Canadienne)	2,473
Amis Choisis (Canadiens)	5,749
Royal Arcanum	15,460
Association Canado-Américaine	3,192
Union St-Joseph du Canada	4,305

EFFECTIF

Alliance Nationale	20,988
Union St-J.-Baptiste d'Amérique	24,680
Artisans Canadiens-Français	36,570
Chevaliers de Colomb	78,925
Forestiers Catholiques	144.644
Forestiers Canadiens	78 104
Forestiers Indépendants	236.509
C. M. B. A. (Canadienne)	22,861
Amis Choisis (Canadiens)	37,680
Royal Arcanum	245,458
Association Canado-Américaine	15,206
Union St-Joseph du Canada	25,273

Et, la conclusion générale à retirer de tous ces chiffres, c'est que nos sociétés nationales valent bien les autres !

Tableau d'Honneur

Recrutement en Mai.

F. X. Julien,	45
J. P. Chiasson	37
J. B. Friset,	29
Geo. Racine	28
L. J. Bourdon,	26
Jos. Hudon	24
N. Wallot	16
J. M. Lemieux	15
Geo. Tessier	15
J. C. Sirois	9
M. A. Ménard,	8
Eug. Sauvé	5
O. E. Miiot, Louiseville	1
L. Michaud, Bic, Qué	2
J.P.H. Massicotte, Victoriaville	1
J. F. O. R. Millette, L'Orignal	3
Chas Mailly, Québec n° 193	4
R. Mercier, Windsor Mills	3
F. Maheu, Grenville	3
C. Ménard, Hawkesbury	10
J. B. Neveu, Ste-Anne, Ottawa	9
Ag. Ouellet, Lévis	3
I. J. Ouellette, Papineauville	1
J. P. Ouellette, Thessalon	1
Frs. Pilon, Rockland	2
J. O. Poirier, Pointe Gatineau	2
F. Prévost, Plantagenet	1
J. H. Pelletier, St-Pascal	1
J. N. Perusse, Amqui	2
Osias Pagé, Montréal	5
Eud. Poulin, N.-D. des Laurentides	1
H. Rose, Montréal	1
Emd. Rousseau, St-Damase	9
Jean Roy, St-Frédéric	1
B. Rouleau, Hull	1
J. U. Robert, St-Alexis Mts	1
Z. N. Raymond, St-Placide	2
J. M. Robert, St-André Avellin	2
O. J. Rochon, Lac aux Saumons	1
L. A. Rainville, St-Prime	1
Noë Sarrazin, Monte Bello	5
F. R. Sarazin, Monte Bello	3
F. St-Onge, St-Etienne Gus	5
Jos. P. Samson, Lévis	1
L. St-Onge, Mont-Carmel	2
Jos. Thauvette, Les Cèdres	1
J. H. Trudel, Sault Ste-Marie	1
Thos. Vanasse, Lafontaine	10
Eug. Thérien, St-Alexis	1
Nap. Thomas, St-Rémi d'Amherst	1
X. Tremblay, St-Boniface	1
J. Tremblay, Stoney Point	1
J. B. Villeneuve, Moose Creek	2
H. Viau, M.D., Masson	6
E. Villeneuve, Calumet	1
E. D. Boivin, La Tuque	3
F. Florant, Montréal	4
P. H. Fortin, Hull	25
A. Foucault, Hull	1
Alc. Foisy, Ste-Julienne	1
Jos. Guay, Shawinigan Falls	8
A. Gauthier, Espanola	1
Alph. Girard, St-Angele, Rim	2
Geo. Garant, Courcelles	1
D. Gourd, Windsor	5
C. Gladu, Janeville	3
Phyd. Gauthier, Ste-Anne, Chicoutimi	1
Alex. Grenon, Haileybury	2
Wm Généreux, Les Piles	1
Phil. Gauthier, Sayabec	1
J. A. Houle, Baie Shawinigan	3
F. X. Hamelin, Buckingham	3
Léon Hudon, St-Valérien	1
Jos. Joly, Chêneville	1
Sam Knapp, McGregor	2
J. E. L'Heureux, Lac à la Tortue	3
Theo. Leclerc, Roberval	2
Edm. Lemire, Ottawa	4
J. C. Legris, Montréal	1
Geo. Longpré, Katevale	1
I. P. Lemieux, Cabano	1
Bel. Lévesque, Ste-Anne Mts.	1
Jos. Lemire, St-Henri, Montréal	23
J. W. Lemay, Grand'Mère	1
J. H. Lavallée, St-Félix Valois	1
M. Lauzon, Lefaivre	3
Jos. Lalonde, The Lake	2
Jos. Latour, Buckingham	3
Ant. Landry, N.-D. du Lac	1
A. J. Landriault, Plaisance	1
H. Laviolette, Alfred	1
E. J. Labelle, Ottawa	16
Léon Lachaine, Orléans	4
Jos. Labrosse, Verner	7
Nap. Lamarre, St-Polycarpe	2
A. J. Matte, The Brook	1
Jos. Miron, Cornwall	6
J. D. Malette, Arnprior	1
Eg. Montreuil, Fassett	1
J. C. Morin, Chaudière Jct	7
J. A. Bourbonnais, Pont Chateau	1
J. E. Boivin, Cap Chat	1
J. O. Biron, Pt du Lac.	3
J. A. Bigonesse, Montreal	1
Albert Boulet, Québec	2
F. Bonenfant, Ottawa	1
Jos. Bouchard, Les Eboulements	1
P. C. Bruyère, Embrun	1
Nap. Bouchard, Lorrainville	1
D. A. Bissonnette, Riv. Beaudette	1
W. H. Boucher, Berthierville	7
Geo. Bougie, Alexandria	5
M. Bourgeois, Montebello	1
Eug. Beaulieu, St-Damien Br	6
Jeffrey Beaudet, Ste-Sophie	6
L. G. Belzil, Amqui	1
J. H. Bélanger, Hull n° 2	13
A. Beauchamp, St-Rédempteur.	1
Aug. Bérubé, Edmunston	1
Hon. Bertrand, Angers	1
A. O. Campeau, Grenville	6
N. Constantineau, St-Agate Mts.	5
J. N. Campeau, Lac Noir	3
J. A. Campeau, Lac Noir	2
Rév. J.C. Chatelain, Thurso	1
J. H. Chevrier, Chêneville	1
Geo. Chartrand, Angers	1
Rd. Chagnon, St-Hyacinthe	2
A. Chapleau, Field	1
Ephrem Dupras, Gracefield	5
Léon Delisle, Montréal	1
Dr Art. Denis, N.-D. des Bois	1
Wm D. Dupuis, Embrun	1
L. Desrosiers, St-Gabriel	1
M. Dupuis, Bonfield	1
J. P. Enright, Rochonville	7
A. E. Filion, N.-D. Anges	1
P. A. Fournier, Buckingham	2
E. Fournier, Hull	3
A. J. Fink, Mattawa	2
Alex. Fullem, Caraquet	2
Jos. Fournier, Roxton Pond	2
Z. Frenette, Portneuf	1
H. Friolet, Caraquet	2
Jos. F. Moore, St-Romain	1
H. W. Richer, St-Isidore	1
F. Meddlerie, Buckingham	1
J. H. Desfossés, South Durham	1
Total	648

Avis aux membres.

Les demandes d'informations ou toutes choses ayant trait à la police d'un membre, doivent toujours être accompagnées du numéro de la police en question. Il est impossible au bureau-chef de faire un travail satisfaisant avec les noms des membres seulement ; il lui faut aussi les numéros des polices.

PROCLAMATION

LA SEPTIEME SESSION DU CONSEIL FEDERAL.

Aux Conseillers Fédéraux et à leurs Substituts, aux officiers des Conseils de District et des Conseils Locaux, et à tous les membres de l'Union St-Joseph du Canada.

SACHEZ par la présente que la septième session du Conseil Fédéral de l'Union St-Joseph du Canada est convoquée pour mardi, le quinzième jour d'août mil neuf cent onze, à huit heures du soir, et qu'elle siégera à Ottawa, province d'Ontario, pour la dépêche des affaires.

Les conseillers fédéraux ou leurs substituts sont requis d'être là présents, munis de leurs lettres de créance.

Tous et chacun des intéressés sont tenus de prendre connaissance de la présente et de s'y conformer.

En foi de quoi nous avons signé à Ottawa, ce vingt-sixième jour de mai mil neuf cent onze.

G. W. SEGUIN,
Président général.

AVIS

Aux Membres de l'Exécutif, du Conseil Judiciaire, du Conseil Financier et du Bureau Médical.

Vous êtes par la présente requis, sans autre avis ni autorisation d'être présents à la prochaine Session du Conseil Fédéral, qui s'ouvrira à Ottawa, le quinzième jour d'août mil neuf cent onze, et siègera les jours suivants.

G. W. SEGUIN,
Président Général.

Réclamations payées en mai 1911

No. du décès	Nom du décédé	No de police	Nom du réclamant	Montant	Date du décès	Date du paiement	Adresse du membre avant son décès
				$			
1155	Pierre Morin....	535	Pierre Morin....	1,000.00	7 juil	22 mai	Cobalt.
1227	Stanislas Cloutier	9909	C. A. A. E. Cloutier....	750.00	10 nov.	12 "	Victoria Harbor.
1268	Pierre X Glandon	6235	Albina Glandon..	750.00	6 jan.		Fort William.
1281	Ovila Chénier...	2153	L. St. Denis & H. Chénier..	1,000.00	21 "	22 "	Hull
1294	Elie St Amour...	9639	A. Brunet	1,500.00	17 fév.	12 "	Pte. Gatineau.
1298	Urgel Pilon	5081	H. Clement	1,500.00	25 "	22 "	St Eugene Ont.
1301	Ed. Turgeon....	41722	A. Drolet	500,00	17 "	12 "	Québec
1305	Minnie Gagnon..	32515	A Lessard.....	75.00	1 mars	12 "	Black Lake.
1316	J. Ths. Chauvin.	4570	H. J. Rocheliau.	1,500.00	12 "	22 "	Stoney Point.
1325	Ad. Lafrenière..	34663	Angelina Soucy .	1,500.00	27 "	12 "	St. Alexis Mts.
1331	Ed. Minor	2475	Oliva Minor . ..	1,000.00	1 avril	31 "	Hintonburg.
1335	Henri Quesnel ..	43356	D. Quesnel... ..	1,000.00	8 "	31 "	Sault St Marie.
1338	Louis Noel.....	13910	L. Parizeau.....	1,500.00	15 "	12 "	Aylmer.
1342	I. A. Rondot	9894	Ovila Rondot...	750.00	7 "	4 "	Stoney Point.
1344	N. Sarrazin	13974	F. Richer	1,000.00	17 "	22 "	Montébello.
1345	Ant. Paquet	1508	D. Paquet	1,000.00	5 mars	12 "	Embrun.
1350	R. Bergeron....	41256	Jos. Chevalier...	75.00	28 avril	22 "	Shawenegan.
1351	M. Taillefer	1312	David Emond..	75.00	30 "	22 "	St Anne d'Ottawa.
1353	R. Gauthier	12371	Ad. Bariel	750 00	29 "	31 "	Warwick.

REMERCIEMENTS.

Glen Robertson. 5 mai.— Je vous prie de recevoir mes sincères remerciements pour la promptitude que vous avez apportée au règlement de ma réclamation de bénéfices en maladie, au montant de $75. Je vous prie de publier ma reconnaissance dans le "Prévoyant" afin d'encourager le public à appartenir à notre belle société canadienne-française et catholique.

ZOTIQUE LACOMBE.

Price, 11 mai.--Je prends l'occasion de vous remercier bien cordialement pour les bénéfices de décès d'épouse reçus par un de nos membres, Louis Guérin. Nous avons eu à lutter longtemps contre plusieurs sociétés de secours mutuel dans notre village qui nous dominaient en nombre, mais aujourd'hui nous sommes à la tête. Les autres sociétés sont diminués et nous sommes bien décidés à garder le dessus.

H. FORTIN.

St-André Avellin, 29 mai 1911.

J'accuse réception d'un chèque de $100 en accompte sur ma police d'assurance dans votre belle société, pour la mort de mon épouse, décédée en mars dernier. Veuillez accepter mille remerciements et croire que je me ferai un devoir de recommander à tous l'Union St-Joseph du Canada, comme étant une des meilleures sociétés.

PAUL ROSE.

—

Ottawa, 6 mai.—Veuillez accepter mes sincères remerciements pour la promptitude avec laquelle vous m'avez payée mes bénéfices en maladie.

L. OSCAR GRAVEL.

—

St-Damien, 16 mai. — M. Godias Béchard vous prie de recevoir ses plus sincères remerciements pour l'exactitude que vous avez apportée au règlement de ses bénéfices en maladie, au montant de $75. Il vous prie de publier sa reconnaissance dans "Le Prévoyant" afin d'encourager le public à appartenir à cette belle société canadienne-française et catholique.

LUCIEN BÉLANGER,
Percepteur.

—

St-Casimir de Ripon, 19 mai.— Je suis très heureux d'accuser réception de votre lettre en date du 18 mai courant, contenant un chèque de $83.34. Je reçois ce dit montant comme tuteur des enfants de feue Clara Guay née Quesnel, étant les 5/6 sur le 4e versement de sa police d'assurance. Le 1/6 de sa police a été reçu par Dame Napoléon Bélisle, née Gratia Guay. Ma reconnaissance est acquise à M. le Président de l'Union St-Joseph du Canada et à tous les directeurs de la dite Société pour le parfait paiement de la somme qui doit m'écheoir chaque année jusqu'au complet règlement de la police.

J. J. GUAY, Ptre

—

St-Martin, Beauce, 22 mai.— Je me fais un devoir en même temps qu'un plaisir de vous remercier pour la promptitude que vous avez apportée dans le règlement de ma réclamation au montant de $75.00 pour secours en maladie. Je remercie en même temps le Conseil local de St-Martin qui a réglé ma réclamation. Je recommande à tous l'Union St-Joseph du Canada.

FRÉDÉRIC MARTIN.

—

Montebello, 22 mai.—J'accuse réception d'un chèque de mille dollars en règlement de la police de mon époux Noël Sarazin. Je vous prie de recevoir mes sincères remerciements pour la promptitude que vous avez apportée à ce règlement.

Dame N. SARAZIN.

CONDOLEANCES.

Amqui, 7 mai. — A une assemblée spéciale du conseil de St-Nazaire d'Amqui, il a été proposé par MM. L. G. Belzil et Stanislas Legendre, secondé par M. Rémi Beaulieu : Que les membres de ce conseil ont appris avec regret la mort de leur confrère Abselon Lavoie ; qu'ils désirent offrir à la famille du regretté défunt leurs plus sincères sympathies dans la perte douloureuse qu'elle vient de subir ; et que copie de cette résolution soit inscrite dans le "Prévoyant".

THOMAS MAYWORD, sec.

—

Montebello, 21 mai. — Les membres du conseil de Montebello n° 100 ont appris avec regret la mort de leur confrère M Noël Sarrazin, le dévoué percepteur du dit conseil. Et il a été proposé par M. David Lacroix, secondé par M. Onésime Bourgeois, que les membres de ce conseil offrent leurs plus sincères sympathies à la famille éprouvée et que copie de la présente soit envoyée à la famille du regretté défunt, ainsi qu'au "Prévoyant" pour publication.

PAUL THOMAS, sec.

Hawkesbury, 23 mai. — A l'assemblée tenue le 21 mai, il a été proposé par M. Alfred Ménard, président, secondé par M. Godfroi Larocque, 2me vice-président, qu'un vote de condoléances soit offert à M. Pierre Desjardins pour la perte de son fils bien-aimé, M. Edouard Desjardins, membre de ce conseil depuis un an, et que copie de cette résolution soit envoyée à la famille du regretté défunt, ainsi qu'au "Prévoyant" pour y être publiée.

LAURENT LARIVIÈRE, sec.

—

Windsor, 6 mai 1911.

Les membres du conseil de Windsor No 89 de l'Union St-Joseph du Canada, ont appris avec peine la mort de M. Bastien, père de notre ex-président M. Jacob Bastien

En conséquence, il est proposé par D. Gourd, secondé par V. Baillargeon, que ce conseil présente ses plus profondes sympathies à la famille Bastien, et que copie de cette présente résolution soit transmise au "Prévoyant" pour publication.

J. M. GIGNAC, sec.

—

Hull, 11 mai 1911.

A notre assemblée dernière en date du 2 courant, le conseil local No 2 de Hull a adopté la résolution suivante, laquelle je vous prie de reproduire dans le prochain numéro du "Prévoyant" : Proposé par le confrère J. Henri Bélanger, appuyé par le confrère Jules Gratton, que ce conseil offre ses plus sincères condoléances au confrère Raoul Tasci, M. D., à l'occasion de la mort de son enfant, et que copie de cette résolution soit envoyée à la famille et au "Prévoyant" pour publication.

J. HENRI BÉLANGER, sec.

—

Cap Chat, 25 mai 1911.

Les membres du conseil local de Cap Chat No 200 ont appris avec regret la mort de leur confrère, M. Pierre Murray, et, à une assemblée spéciale de ce conseil, tenue le 25 mai, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité: Proposé par Edm. Boivin, secondé par Auguste Méville, que ce conseil offre à la famille du regretté défunt ses profondes sympathies dans le malheur qui la frappe et que copie de cette résolution soit envoyée au "Prévoyant" pour publication

JOSEPH THIVIERGE, sec.

—

Beauceville, 24 mai 1911.

A une réunion des membres de l'Union St-Joseph du Canada, conseil de Beauceville, tenue au lieu ordinaire des séances, la proposition suivante a été adoptée :

C'est avec un profond chagrin que les membres de ce conseil ont appris le décès de l'épouse d'un de leurs confrères, M. Joseph Proulx, imprimeur. M. P. C. Fortin propose qu'il soit résolu que les membres de ce conseil offrent à leur ami et à sa famille, l'expression de leurs sympathies les plus sincères.

Qu'il soit résolu que copie de la présente résolution soit adressée à Ottawa, pour être publiée dans le "Prévoyant", ainsi qu'au journal "L'Eclaireur de Beauceville"

Qu'il soit résolu que le secrétaire soit autorisé a adresser une copie de la présente à la famille de M. Jos. Proulx.

LOUIS DENIS, sec.

PREVOYANT GRATIS.

Il arrive parfois à certains sociétaires de refuser de recevoir "Le Prévoyant" parce qu'ils sont sous l'impression qu'ils doivent payer une piastre par année pour abonnement. Nous désirons leur rappeler que le "Prévoyant" est envoyer *gratuitement* à tous les membres de l'Union St-Joseph du Canada.

NOTES.

Nous devons des remerciements à Monsieur le curé de St-Boniface de Shawinigan, pour son obligeance envers notre Société. Il a beaucoup encouragé l'érection d'un conseil local, et ce conseil, installé le 21 mai par M. J. A. Béliveau, 1er vice-président général, sera, certes, très prospère.

GRANDE EXCURSION
de Montréal à Ottawa

Par le Chemin de Fer Canadian Northern

Organisée par le Conseil St-Edouard No 146 de l'Union St-Joseph du Canada.

Cette excursion aura lieu le 17 juin. Le train partira de Montréal à 3 hrs p.m., et, au retour, quittera Ottawa à 8 hrs p. m., le 18 juin.

Voici le prix du billet aller et retour :

		Adultes	Enfants
De Montréal à Ottawa		$2.70	$1 35
Joliette	"	2 20	1.10
St-Jérôme	"	1.75	.90
Lachute	"	1.50	.75
Grenville	"	1.25	.65
Hawkesbury	"	1.25	.65
L'Orignal	"	1.15	.60
Wendover	"	.80	.40
Clarence	"	.80	.40
Rockland	"	.60	.30

Les organisateurs de cette excursion sont :

F. Florant, 557 Rue Cowan, Montréal.
J. Lemire, 1584a Rue Labelle "
J. N. Coulombe, 1576 " "
R. Côté, 730 Rue Huntley "
J. Goulet, 558 Rue Alma "

AVIS

Ottawa, 15 juin 1911.

Aux membres de l'Union St-Joseph du Canada.

Les contributions mensuelles régulières aux diverses caisses de la société sont dues et payables, par tous et chacun des membres qui en font partie, le premier jour de chaque mois. Conformément aux articles 199 et 200 du Code, tout sociétaire qui, le premier jour de juillet prochain, n'aura pas payé ses contributions et redevances pour ce mois, perd tous ses droits aux bénéfices en maladie pour un temps égal au retard qu'il a apporté à les payer. (Voir l'article 166 du Code.)

Tout membre qui, à l'expiration de trente jours, n'aura pas payé les dites contributions et redevances, est par le fait même, et sans autre avis, suspendu. Il est rayé à l'expiration de soixante jours de la date de suspension, s'il ne s'est pas mis en règle. Cet avis est donné en conformité avec les dispositions du Code.

Nos Zélateurs

Ceux qui contribuent au progrès de l'Union St-Joseph du Canada.

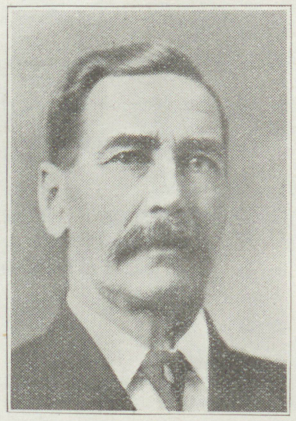

M. ANDRÉ LÉGER,
Lachine, Qué.

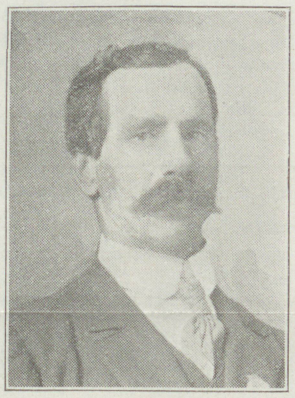

M. CAMILLE MÉNARD,
Hawkesbury, Ont.

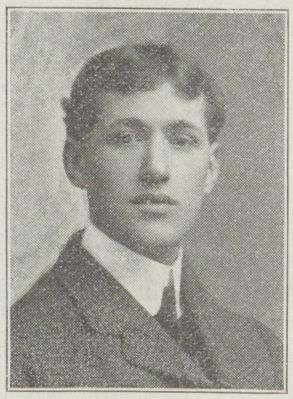

M. P. A. FOURNIER,
Buckingham, Ont.

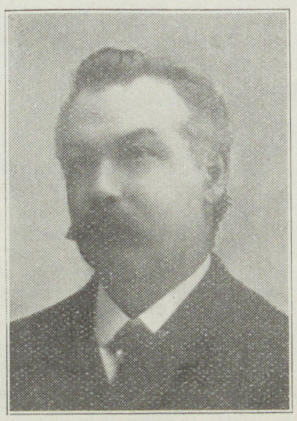

M. GILBERT ROY,
Ste-Anne de Prescott, Ont.

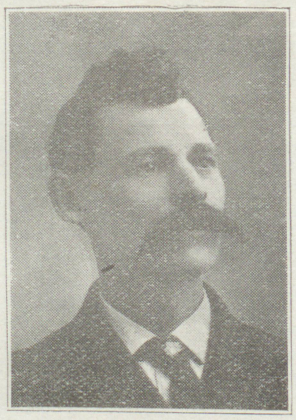

M. CHARLES CHÉNIER,
Arnprior, Ont.

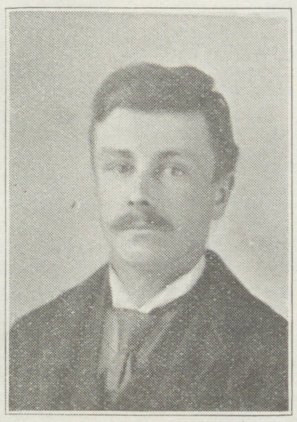

M. LOUIS DUBÉ,
Rivière du Loup, Qué.

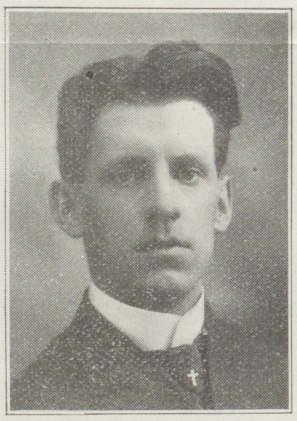

M. EMILE KIROUAC,
Conseil de St-Rédempteur, Hull, Qué.

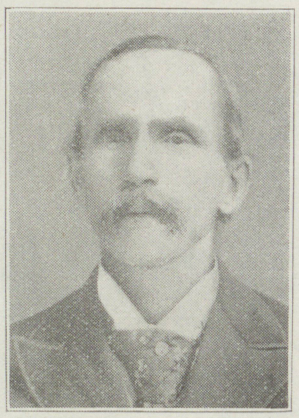

M. MOISE ROCHON,
Clarence Creek, Ont.

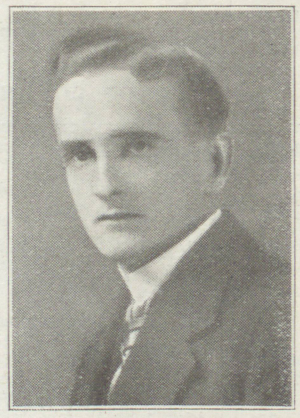

M. J. EMILE MAILLÉ,
Ste-Thérèse de Blainville, Qué.

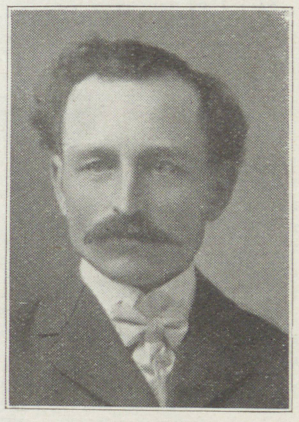

M. J. B. LEVAQUE
St Eugène, Ont.

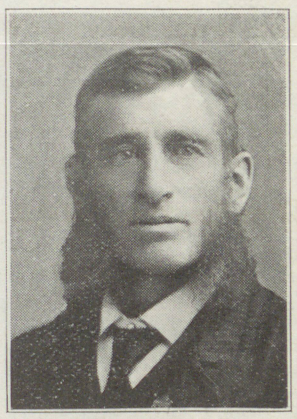

M. FERRIOL PREVOST,
Plantagenet, Ont.

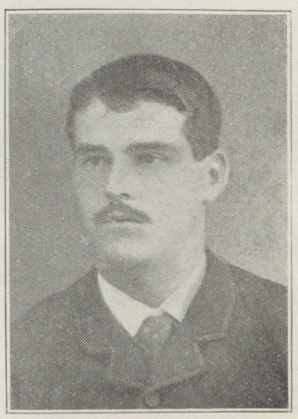

M. F. X. GLANDON,
Aylmer, Ont.

Profitez du Concours pour vous joindre a l'Union St-Joseph du Canada

LA CAISSE SOCIALE

20 par cent des contributions mensuelles des porteurs de Bons Conjoints et de Bons Mutuels sont déposés à la Réserve Fiduciaire pour leur garantie exclusive.

LE BON CONJOINT.

Age	Contributions mensuelles. $750.	$1500.	$3,000
16	63	1 25	2 30
17	64	1 27	2 34
18	65	1 29	2 38
19	66	1 31	2 42
20	67	1 33	2 46
21	68	1 35	2 50
22	69	1 37	2 55
23	70	1 40	2 60
24	72	1 43	2 66
25	73	1 46	2 72
26	75	1 50	2 80
27	77	1 54	2 88
28	79	1 58	2 96
29	82	1 63	3 06
30	84	1 68	3 16
31	87	1 74	3 28
32	90	1 80	3 40
33	93	1 85	3 50
34	95	1 90	3 60
35	98	1 96	3 72
36	1 01	2 02	3 84
37	1 04	2 08	3 96
38	1 07	2 14	4 08
39	1 10	2 20	4 20
40	1 14	2 27	4 34
41	1 18	2 35	4 50
42	1 23	2 45	4 70
43	1 28	2 55	4 90
44	1 33	2 65	5 10
45	1 38	2 75	5 30

CLASSE ORDINAIRE.

Honoraires d'Admission, $2.00.

Quel que soit le montant du Bon.

Les sommes payees pour les benefices ci-dessous sont deduites du Bon.

BENEFICES.

En maladie :

Police de $750, $2.50; polices de $1,500 et de $3,000, $5.00 par semaine, 15 semaines par annee.

En invalidité :

Police de $750, $300; police de $1,500, $600; police de $3,000, $1,200 comptant, deduction faite des benefices retires anterieurement en reglement final.

Au décès de l'épouse :

Police de $750, $50; polices de $1,500 et de $3,000, $100 pour frais funeraires.

A 65 ans révolus :

Police de $750, $2.50; polices de $1,500 et de $3,000, $5.00 par semaine jusqu'a paiement complet de la balance due.

Au décès :

Police de $750, $50; polices de $1,500 et de $3,000, $100 pour frais funeraires.

Et pour police de $750, $2.50; polices de $1,500 et de $3,000, $5.00 par semaine jusqu'a paiement entier de la balance due,

Ou 60% comptant de la valeur de la police en règlement final.

Au deces dans le cas de conversion 5 p.c. seront ajoutes au montant des 60 p.c. pour chaque periode entiere de 10 ans de societariat, ce qui fera 65 p.c., 70 p.c. comptant, etc., selon la duree du societariat.

LE BON MUTUEL.

Age	Contributions mensuelles. $750.	$1500.
16	65	1 10
17	66	1 12
18	67	1 14
19	68	1 16
20	69	1 18
21	70	1 20
22	71	1 22
23	72	1 24
24	73	1 26
25	74	1 28
26	75	1 30
27	76	1 32
28	78	1 36
29	80	1 40
30	82	1 44
31	84	1 48
32	87	1 53
33	90	1 58
34	93	1 63
35	96	1 68
36	1 00	1 74
37	1 05	1 80
38	1 10	1 86
39	1 15	1 92
40	1 20	2 00
41	1 25	2 08
42	1 35	2 16
43	1 45	2 25
44	1 55	2 35
45	1 65	2 45

CLASSE ORDINAIRE.

Les Deux Sexes Admis

Honoraires d'Admission, $2.00.

Quel que soit le montant du Bon

BENEFICES.

A 65 ans révolus :

Police de $750.00, $50.00 par anne pendant 15 ans.

Police de $750.00, $50.00 par annee pendpendant 15 ans.

Au décès :

Police de $750.00, $50.00 pour frais funeraires et $50.00 par annee jusqu'a paiement entier du Bon.

Police de $1,500.00, $100.00 pour frais funeraires et $100.00 par annee jusqu'a paiement entier du Bon.

ou 60% comptant de la valeur de la police en règlement final.

Dans le cas de conversion 5 p.c. seront ajoutes au montant des 60 p.c. pour chaque periode entiere de dix ans de societariat, ce qui fera 65 p.c., 70 p.c. comptant, etc., selon la duree du societariat.

LA CAISSE DOUAIRIÈRE C

Classe ordinaire.

Age	Contributions mensuelles. $500	$1,000	$1,500	$2,000
16 à	$ c	$ c	$ c	$ c
19	48	85	1 23	1 60
20	48	86	1 24	1 62
21	49	88	1 27	1 66
22	50	90	1 30	1 70
23	51	92	1 33	1 74
24	52	94	1 36	1 78
25	54	98	1 42	1 86
26	56	1 02	1 48	1 94
27	58	1 06	1 54	2 02
28	60	1 10	1 60	2 10
29	62	1 14	1 66	2 18
30	64	1 18	1 72	2 26
31	66	1 22	1 78	2 34
32	68	1 26	1 84	2 42
33	70	1 30	1 90	2 50
34	73	1 35	1 98	2 60
35	75	1 40	2 05	2 70
36	78	1 46	2 14	2 82
37	82	1 54	2 26	2 98
38	85	1 60	2 35	3 10
39	88	1 66	2 44	3 22
40	91	1 72	2 53	3 34
41	95	1 80	2 65	3 50
42	98	1 86	2 74	3 62
43	1 02	1 94	2 86	3 78
44	1 08	2 06	3 04	4 02
45	1 15	2 20	3 25	4 30

HONORAIRES D'ADMISSION. $2.00

Quel que soit le montant de la police.

Benéfices.

En Invalidité :

La moitie de la police comptant ou un vingtieme par annee pendant 20 ans, sans interet, et cessation de toute contribution.

A 70 ans :

Un dixieme de la police chaque annee pendant 12 ans et cessation de toute contribution.

Au déces :

Le montant de la police, ou la balance due, si le membre s'est prevalu des benefices en invalidite ou a 70 ans.

CAISSE DOUAIRIERE C, et CAISSE DE SE COURS REUNIES

Classe ordinaire.

Age	Contributions mensuelles. $500	$1,000	$1,500	$2,000
16 à	$ c	$ c	$ c	$ c
19	98	1 35	1 73	2 10
20	98	1 36	1 74	2 12
21	99	1 38	1 77	2 16
22	1 00	1 40	1 80	2 20
23	1 01	1 42	1 83	2 24
24	1 02	1 44	1 86	2 28
25	1 04	1 48	1 92	2 36
26	1 06	1 52	1 98	2 44
27	1 08	1 56	2 04	2 52
28	1 10	1 60	2 10	2 60
29	1 12	1 64	2 16	2 68
30	1 14	1 68	2 22	2 76
31	1 16	1 72	2 28	2 84
32	1 18	1 76	2 34	2 92
33	1 20	1 80	2 40	3 00
34	1 23	1 85	2 48	3 10
35	1 25	1 90	2 55	3 20
36	1 28	1 96	2 64	3 32
37	1 32	2 04	2 76	3 48
38	1 35	2 10	2 85	3 60
39	1 38	2 16	2 94	3 72
40	1 46	2 27	3 08	3 89
41	1 50	2 35	3 20	4 05
42	1 53	2 41	3 29	4 17
43	1 57	2 49	3 41	4 33
44	1 63	2 61	3 59	4 57
45	1 80	2 85	3 90	4 95

HONORAIRES D'ADMISSION. $2.00

Quel que soit le montant de la police.

Benéfices.

En maladie :

$5.00 par semaine pendant 15 semaines par annee.

Au décès de l'épouse :

$75.00.

En Invalidité :

La moitie de la police comptant ou un vingtieme par annee pendant 20 ans, sans interet, et cessation de toute contribution.

A 70 ans :

Un dixieme de la police chaque annee pendant 12 ans et cessation de toute contribution.

Au décès :

Le montant de la police; ou la balance due, si le membre s'est prevalu des benefices en invalidite ou a 70 ans.

LA CAISSE DE SECOURS D.

Ne seront admis à participer aux bénéfices de cette caisse que ceux qui font partie d'autres caisses de la société.

BENEFICES.

En maladie: $5.00 par semaine, 15 semaines chaque annee.

Au deces de l'epouse: $75.00.

HONORAIRES D'ADMISSION, $1.00

Age	Contribut. mensuelles
16 à 39 ans, les deux inclusivement	50 centins
40 à 45 " "	55 centins

LA CAISSE DOUAIRIÈRE E.

Pour les deux sexes mais particulièrement pour le sexe féminin.

Age	Contributions mensuelles. $100	$200
	$ c	$ c
16 à 23 ans, les deux inclusivement	15	25
24 à 29 do do	20	30
30 à 34 do do	25	35
35 à 39 do do	30	40
40 à 45 do do	35	50

HONORAIRES D'ADMISSION, 50c.

Assurance payable au deces seulement.

Admise on de 16 a 45 ans, les deux inclusivement.

Les membres de la Caisse Sociale ne sont jamais, durant leur societariat, liberes du paiement des contributions mensuelles ou autres cotisations.

Les aspirants de 40 ans et plus doivent la preuve de leur age avec leur demande d'admission.

Le membre non marie lors de son admission qui se mariera ensuite, n'aura droit aux benefices de deces d'epouse que sur preuve donnee par certificat de medecin que son epouse est en bonne sante.

Renseignements utiles

Nous voulons renseigner nos membres sur quelques points importants, afin de leur éviter des désagréments et prévenir les délais occasionnés par l'ignorance de certains détails, de certaines formalités à remplir dans les cas de réclamations pour bénéfices en maladie, bénéfices de décès et autres.

Extrait de Baptême. — Avez-vous produit et fait enregistrer votre extrait de baptême au bureau principal? Sinon, il est de votre intérêt de le faire sans délai. Vous devez l'adresser à nos bureaux sous enveloppe cachetée, avec votre adresse, et dès que nous aurons vérifié votre âge, nous nous empresserons de vous le retourner. La plupart des compagnies d'assurance et des sociétés mutuelles exigent la production de l'extrait de baptême lors de l'inscription de l'assuré. L'Union St-Joseph ne fait cette condition obligatoire qu'alors que l'aspirant est âgé de 40 ans. Néanmoins, il est très désirable, dans l'intérêt du membre lui-même comme dans l'intérêt de l'administration, que l'extrait de baptême soit produit dès l'admission ou aussitôt que faire se pourra. La preuve d'âge doit être donnée, et il est préférable pour toutes les parties concernées que cette preuve soit faite avant le décès du membre. L'âge étant vérifié, c'est pour les héritiers une formalité de moins à remplir lors du décès d'un membre, et, par conséquent, un délai d'évité dans le règlement.

Bénéfices en maladie. — Nous attirons de nouveau l'attention des membres sur l'importance majeure qu'il y a pour eux de payer leurs cotisations mensuelles le ou avant le premier jour de chaque mois. Le paiement des bénéfices en maladie sera retardé d'autant de jours de délai qu'on en a apporté au paiement de ladite cotisation. Il y a, de plus, certaines formalités à remplir. Le membre malade doit faire sa demande de bénéfices à son percepteur ou receveur sur la formule régulière (No 11). Il doit faire remplir par son médecin la formule (No 12) de certificat médical. Si ce certificat est satisfaisant, le paiement des bénéfices, tel qu'y pourvoit la constitution, datera de sept jours après la date de la demande, les sept premiers jours de maladie n'étant pas payables.